

## CHSCT - Ministériel

### Encore et toujours le Covid au cœur des débats

Un CHSCT-M s'est déroulé le 19 janvier 2022, sous la présidence du Secrétaire Général Adjoint du ministère, Monsieur Cantin.

A l'ordre du jour de cette instance :

- ✓ *La situation COVID,*
- ✓ *La note d'orientations ministérielles pour 2022,*
- ✓ *Le Budget 2022*
- ✓ *La désignation du référent syndical du CHSCTM sur les violences sexistes et sexuelles et le harcèlement sexuel.*

**Le contexte reste compliqué et les agents éprouvent une grande lassitude. Pour FO Finances, l'empilement des réformes, restructurations et autres réorganisations accentue encore la tension dans les services. Le maintien des déménagements de service, dans la période en est une illustration ubuesque.**

**De même notre fédération déplore une détérioration du dialogue social, et notamment la situation à la Douane.**

### Situation COVID

La situation épidémique s'est fortement dégradée depuis le début de l'année 2022 avec l'arrivée d'une cinquième vague. Face à cette situation, les mesures sanitaires sont renforcées et doivent être appliquées de manière stricte.

A compter du 3 janvier 2022 et pour une durée de trois semaines, trois jours de télétravail par semaine ont été imposés aux agents dont les fonctions le permettent et sous réserve des nécessités de service. Les agents qui le peuvent sont incités à réaliser 4 jours de télétravail si cela est possible.

Les jours de télétravail exceptionnels pris dans ce cadre permettent de bénéficier de l'indemnisation prévue par le décret et l'arrêté du 26 août 2021.

Pour **FO Finances**, le télétravail constitue un moyen de prévention efficace, qui doit être encouragé. Nous dénonçons la réticence de certains chefs de service et la persistance de refus alors que les agents sont volontaires.

Le président a reconnu qu'il existait des disparités et que le MEFR était un paquebot où il faut du

temps pour faire bouger les choses. Mais les chiffres progressent et le ministère aurait désormais les meilleurs taux de la fonction publique avec 34% pour les 3, 4 et 5 jours.

A la DGFIP, le taux de télétravail a augmenté à 58% pour les 3, 4 et 5 jours. La direction générale a demandé des statistiques au service et est intervenue pour lever certains blocages.

Les fédérations ont alerté sur la situation des écoles de formation à la DGFIP, avec une position de maintien de l'ensemble des formations en présentiel. Au contraire à la Douane et à la CCRF, les formations sont passées en distanciel sans que cela pose problème. Lors d'une audio conférence, la réponse du directeur de Noisiel, proposant de débrancher les capteurs de CO2, a suscité de nombreuses réactions.

Le représentant de la DGFIP a réaffirmé la logique adoptée de continuer l'enseignement en présentiel, avec un suivi sanitaire quotidien par établissement. Sur les capteurs CO2, rassurons-nous, « l'ENFIP ne va pas les débrancher mais les faire contrôler ».

Par ailleurs, **FO Finances**, demande que tous les agents reçoivent une dotation de masques chirurgicaux. C'est nécessaire d'un point de vue sanitaire mais cela a également un coût pour les agents.

Les masques FFP2 doivent être limités à des usages spécifiques quand les agents sont en contact direct avec le public. Les fonctions éligibles sont définies par chaque direction en lien avec les médecins de prévention.

La vaccination constitue un vecteur essentiel de maîtrise de l'épidémie. Une autorisation d'absence est accordée pour se faire vacciner ou accompagner son enfant mineur à un rendez-vous vaccinal.

Concernant les agents soumis à l'obligation vaccinale dont les personnels médicaux et les agents des trésoreries hospitalières, les textes devraient être ajustés avec l'entrée en vigueur du passe vaccinal, avec une obligation de disposer d'un schéma vaccinal complet. **FO Finances** a demandé que ces agents soient prévenus rapidement et qu'ils puissent disposer de créneaux prioritaires de vaccination.

**FO Finances** a rappelé que les agents vulnérables devaient faire l'objet d'une attention particulière, en lien étroit avec le médecin de prévention. L'administration a fait un message rappelant qu'un service de soutien psychologique est à la disposition des agents.

## **Projet de note d'orientation 2022**

Ce projet de note d'orientation a déjà été débattu en groupe de travail en décembre dernier. Il sera dans le même format que les exercices précédents, être exhaustif sans être long.

Les orientations prioritaires pour 2022 sont les suivantes :

- ✓ **Prévenir les risques liés aux nouveaux modes de travail, en particulier le télétravail (convention ANACT) : prévention, fonctionnement du service, approche organisationnelle et collective,**
- ✓ **Anticiper et prévenir les risques liés aux projets de réorganisation, le dispositif ministériel de veille et de soutien, apport des acteurs de prévention,**
- ✓ **Rester vigilant dans le contexte sanitaire,**
- ✓ **Prévenir les risques de désinsertion professionnelle et accompagner le retour à l'emploi,**
- ✓ **Prévenir et lutter contre les violences sexistes et sexuelles,**
- ✓ **Utiliser les crédits des CHSCT pour contribuer à la culture de prévention,**
- ✓ **Consolider/ancrer la culture de prévention dans le quotidien du travail.**

**FO Finances**, a insisté pour que l'administration emploie des termes plus incitatifs, afin que la politique

ministérielle soit réellement déclinée au niveau directionnel ou local.

L'association des acteurs de prévention dans les projets de réorganisation doit être automatique. Sur les projets de réorganisation, une partie de la politique SSCT est traitée via les comités techniques, et non plus dans les CHSCT mais même dans ces instances, les directions doivent appliquer la politique ministérielle.

Suite à ce CHSCT, la note d'orientation ministérielle 2022 devrait être validée et diffusée à l'ensemble des présidents.

## **Budget 2022**

Pour le président, les crédits des CHSCT sont préservés et à un niveau élevé : 16 750 000€, ce qui dans le contexte budgétaire contraint est à souligner. La dotation par agent est réévaluée de 117.50€ à 123€, elle n'avait pas varié depuis 2018.

	<b>Base effectifs 2021</b>	<b>Dotation moyenne par agent en 2022</b>	<b>Dotation 2022</b>
<b>CHSCT M</b>	132 605	3,67€	486 086€
<b>CHSCT C</b>	13 203	34,08€	450 000€
<b>Instance informelle</b>	2 201	5,45€	12 000€
<b>Autres CHSCT</b>	114 961	123€	14 140 203€

**FO Finances**, a souligné la préservation des crédits SSCT, l'augmentation de la dotation agent mais regretter l'application de la réserve budgétaire, tout en souhaitant que si les CHSCT locaux en expriment le besoin, ils puissent obtenir la levée de cette réserve.

Concernant les crédits du CHSCTM, la dotation devrait être répartie entre plusieurs actions :

- ✓ **Ergonomie 70 000€**,
- ✓ **Etude épidémiologique et suivi des agents du Tripode : 194 000€**,
- ✓ **Formation relative à la lutte contre les violences sexuelles et sexistes : 80 000€**
- ✓ **Convention ANACT : 142 086€**.

## **Désignation du référent syndical du CHSCTM sur les violences sexistes et sexuelles et le harcèlement sexuel**

L'axe 5 de l'accord relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique du 30 novembre 2018, prévoit que dans le cadre de la mise en place d'un dispositif de signalement et de suivi des violences sexistes et sexuelles et du harcèlement sexuel, un représentant du personnel, membre du CHSCTM, soit désigné pour exercer les fonctions de « référent » sur ces questions pour la durée du mandat.

Le référent doit assurer l'interface entre l'administration et les organisations syndicales, sur la mise en œuvre du dispositif ministériel de prévention et de traitement des violences sexistes et sexuelles. Il pourra participer ponctuellement aux réunions du réseau des référents égalité et diversité. Il pourrait être associé aux retours d'expérience des signalements et des situations identifiées au sein du ministère, associant notamment la cellule d'écoute et de traitement des discriminations «Allodiscrim», afin d'établir des préconisations en matière d'actions de prévention dans ce domaine.

L'administration propose une décharge supplémentaire de 6 jours par an pour l'exercice de ces missions.

**FO Finances**, considère que le rôle de ce référent doit être défini plus précisément (contenu, missions, mode de désignation). En outre, nous sommes dans notre dernière année de mandat et des sujets plus importants que cette nomination doivent être débattus.

Pour **FO Finances**, cette nouvelle année s'ouvre malheureusement de la même façon que 2021 s'est terminée, avec la persistance de la pandémie. La fatigue et la lassitude s'installent parmi les agents.

Dans ce contexte compliqué, la politique ministérielle de santé au travail et les CHSCT prennent toute leur importance.

**FO Finances**, revendique le maintien de cette politique ministérielle, avec un budget dédié et la préservation voir le renforcement de notre réseau d'acteurs, au bénéfice de l'ensemble des agents.

***RETROUVEZ TOUTE L'ACTUALITÉ  
HYGIÈNE & SÉCURITÉ***

***<http://www.financesfo.fr/>***

***Sur Rubrique HYGIÈNE & SÉCURITÉ***